

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 18 octobre 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président,

MM. Georges FANIEL et Jean-Luc GABRIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Il est constaté par la liste des présences que 81 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Robert COLLAS (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Alain ONKELINX (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

M. Michel FORET, Gouverneur, et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

Excusés :

Mme Sabine MAQUET (PS), M. Robert PATTACINI (MR), et M. Arthur SPODEN (CSP),

I COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT.

M. le Président rappelle qu'une réunion de la 7^{ème} Commission se tiendra à l'issue des travaux de ce jour.

II LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2004.

Monsieur Georges FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2004.

III DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

INTRANET :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/14)

M. le Président rappelle que M. le Député permanent André GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers relevant de ses attributions.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA PROVINCE :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/16)

LES BÂTIMENTS, VOIRIES ET COURS D'EAU :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/14)

LA SANTÉ PUBLIQUE, L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE LA VIE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/13)

M. Jean-Claude MEURENS, Président, rappelle que la discussion sur ces trois dossiers a été close vendredi dernier et que M. Georges PIRE, Député permanent, répondra mardi 19 octobre sur l'ensemble des dossiers ainsi que M. le Député permanent Paul-Emile MOTTARD en ce qui concerne le document 04-05/13.

**LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES – INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE
MAJORITAIRE**
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/01)

(Continuation de la discussion générale)

L'Assemblée entend, respectivement, de la tribune, Mme Murielle FRENAY, M. Marcel STIENNON, M. Luc CREMER et Mme Josette MICHAUX.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du 21 octobre.

**MODIFICATIONS À APPORTER À LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE
CERTAINES INTERCOMMUNALES**
(DOCUMENT 04-05 / 35)

De la tribune M. Charles VOLONT fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 1^{ière} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter à l'unanimité les résolutions.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité

En conséquence le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

résolution n° 1

Vu le Décret du 5 décembre 1996 du Conseil Régional Wallon relatif aux intercommunales wallonnes

Vu sa résolution antérieure n° 11 du 31 mai 2001 portant désignation des candidats administrateurs et commissaires en application de l'article 18 du même décret au sein de l'Association intercommunale « Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (SPI+) » et ce, suite au renouvellement du Conseil provincial de Liège issu des élections provinciales du 8 octobre 2000.

Attendu que MM. Christophe COLLIGNON, Benoît DREZE et Alain SMEETS, démissionnaires de leur mandat de Conseiller provincial, détenaient un mandat d'administrateur représentant la Province au sein de ladite société ;

Vu les propositions formulées des Chefs de groupe concernés ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement des intéressés ;

Vu les Statuts de ladite Société;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.

Sur proposition de la Députation permanente;

DÉCIDE:

Article 1. – Les modifications suivantes sont à apporter à la résolution du Conseil provincial n° 11 du 31 mai 2001, portant désignation des candidats administrateurs représentant la Province au sein des **Services. Promotion. Initiatives. en Province de Liège (SPI+)**

- Mme **Michèle WILMOTTE**, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de candidat administrateur en lieu et place de M. Christophe COLLIGNON, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial,
- Mme **Vicky BECKER**, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de candidat administrateur en lieu et place de M. Benoît DREZE, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial,
- M **Luc CREMER**, Conseiller provincial, est désigné en qualité de candidat administrateur en lieu et place de M. Alain SMEETS, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial,

Article 4.- La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature et prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Article 5.- La présente résolution sera notifiée

- aux intéressés, pour leur servir de titre,
- à la Société, pour disposition.

En séance à Liège, le 18 octobre 2004.

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

résolution n° 2

Vu le Décret du 5 décembre 1996 du Conseil Régional Wallon relatif aux intercommunales wallonnes

Vu sa résolution n° 11 du 13 novembre 2000 portant désignation, en application de l'article 14 dudit décret, des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires représentant la Province au sein de l'Association pour l'Innovation par l'Informatique (A.I.I.) ;

Attendu que M. Benoît DREZE, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial, détenait un mandat de délégué représentant la Province aux Assemblées générales de ladite société ;

Vu la proposition formulée par M. Dominique DRION, Chef de groupe ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'intéressé ;

Vu les Statuts de ladite Société;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.

Sur proposition de la Députation permanente;

DÉCIDE:

Article 1. – *La modification suivante est à apporter à la résolution n° 11 du Conseil provincial du 13 novembre 2000, portant désignation des délégués aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires au sein de l'Association pour l'Innovation par l'Informatique (A.I.I.)*

- *Mme Vicky BECKER, Conseillère provinciale, est désignée, en qualité de représentant de la Province aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires en lieu et place de M. Benoît DREZE, Conseiller provincial démissionnaire.*

Article 2. *Lorsqu'une délibération a été prise par le Conseil provincial, les délégués rapportent la décision telle quelle à l'Assemblée générale, à l'exception toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes annuels et le vote de la décharge aux administrateurs, commissaires et commissaires-réviseurs. Dans ces cas, ils rapportent la proportion des votes intervenus au sein du Conseil provincial.*

Enfin, à défaut de délibération du Conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à la Province.

Article 3.- *La durée du mandat est limitée à la durée de la présente législature et prendra cours lors de la prochaine assemblée générale.*

Article 4.- *La présente résolution sera notifiée*

- *à l'intéressée, pour lui servir de titre*
- *à la Société, pour disposition.*

En séance à Liège, le 18 octobre 2004

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

L'AGRICULTURE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/03)

(Continuation de la discussion générale)

L'Assemblée entend, respectivement, de la tribune, Mme Irène MARAITE, Mme Nicole STASSEN, Mme Anne-Marie PERIN, Mme Murielle FRENAY et M. Luc CREMER.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour sera donnée mardi 19.

LA CULTURE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/04)

(Continuation de la discussion générale)

L'Assemblée entend, respectivement, de la tribune, Mme Ann CHEVALIER, M. Maurice DEMOLIN, Mme Fabienne ENGELS et M. Abel DESMIT.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour le mercredi 20 octobre.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/05)

De la tribune M. Maurice DEMOLIN fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. le Président prend acte que les Conseillers suivants interviendront demain mardi : Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER, MM. Alain ONKELINX et Maurice DEMOLIN et que par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

LA JEUNESSE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/06)

De la tribune M. Fredy CARPENTIER fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. le Président prend acte que Mme Evelyne WAONRY interviendra mardi 19 octobre et que par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

L'ENFANCE ET LES AFFAIRES SOCIALES
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/07)

De la tribune M. Heinz KEUL fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. José SEVRIN intervient à la tribune ainsi que de leurs bancs, M. Olivier HAMAL, Député permanent, M. Erich WARLAND et Louis GENET.

Mme Marie DUVAL-FLAMAND interviendra mardi 19 et M. le Président signale que par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

LE LOGEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/08)

De la tribune Mme Evelyne WAONRY fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme Claudine RUIZ-CHARLIER intervient à la tribune.

M. Jean-Claude MEURENS, Président, prend acte que Mme Vicky BECKER, MM. Marcel LHOEST et Alain DEFAYS interviendront lors de la prochaine séance et que par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

MODIFICATIONS À APPORTER À LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE CERTAINES SOCIÉTÉS D'HABITATIONS SOCIALES
(DOCUMENT 04-05 / 36)

De la tribune Mme Denise BARCHY fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter à l'unanimité les résolutions.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité

En conséquence le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

Résolution n° 1

Vu les statuts de la Société d'habitations sociales « la Petite propriété terrienne du Pays de Huy » à HUY ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 29 octobre 1998 instituant le «Code wallon du logement »

Vu l'article 30 des statuts de ladite Société

Vu sa résolution n° 4 du 25 avril 2002 portant désignation, entre autres, des représentants de la Province aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires pour la durée de la présente législature de la Société précitée ;

Attendu que M. Christophe COLLIGNON, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial, détenait un mandat de délégué représentant la Province au sein de ladite société ;

Vu la proposition formulée par M. Gérard GEORGES, Chef de groupe ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'intéressé ;

Vu les Statuts de ladite Société;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.

Sur proposition de la Députation permanente;

DÉCIDE:

Article 1. – *La modification suivante est à apporter à la résolution du Conseil provincial n° 4 du 25 avril 2002, portant désignation des délégués aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires représentant la Province au sein de la **Petite propriété terrienne du Pays de Huy**.*

- *Mme **Joëlle POULIT**, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de délégué en lieu et place de M. Christophe COLLIGNON, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial,*

Article 2.- *Chaque sociétaire dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par le nombre de parts qu'il détient. Dès lors qu'une délibération a été prise par leur Conseil, les délégués de chaque province, de chaque commune et de chaque centre public d'aide sociale rapportent la décision telle quelle à l'assemblée générale.*

Article 3.- *La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature et prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.*

Article 4.- *La présente résolution sera notifiée*
- à l'intéressée, pour lui servir de titre,
- à la Société, pour disposition.

En séance à Liège, le 18 octobre 2004.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 2

Vu les statuts de la Société d'habitations sociales « la Société régionale du logement de Herstal » à HERSTAL ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 29 octobre 1998 instituant le «Code wallon du logement »

Vu l'article 30 des statuts de ladite Société

Vu sa résolution n° 4 du 28 juin 2001 portant désignation, entre autres, des représentants de la Province aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires pour la durée de la présente législature de la Société précitée ;

Attendu que M. Benoît DREZE, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial, détenait un mandat de délégué représentant la Province au sein de ladite société ;

Vu la proposition formulée par M. Dominique DRION, Chef de groupe ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'intéressé ;

Vu les Statuts de ladite Société;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.

Sur proposition de la Députation permanente;

DÉCIDE:

Article 1. – *La modification suivante est à apporter à la résolution du Conseil provincial n° 4 du 28 juin 2001, portant désignation des délégués aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires représentant la Province au sein de la **Société régionale du logement de Herstal.***

- *Mme **Vicky BECKER.**, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de délégué en lieu et place de M. Benoît DREZE, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial,*

Article 2.- *Chaque sociétaire dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par le nombre de parts qu'il détient. Dès lors qu'une délibération a été prise par leur Conseil, les délégués de chaque province, de chaque commune et de chaque centre public d'aide sociale rapportent la décision telle quelle à l'assemblée générale.*

Article 3.- *La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature et prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.*

Article 4.- *La présente résolution sera notifiée*
- à l'intéressée, pour lui servir de titre,
- à la Société, pour disposition.

En séance à Liège, le 18 octobre 2004.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 3

Vu les statuts de la Société d'habitations sociales « le Foyer de la région de Fléron » à FLERON ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 29 octobre 1998 instituant le «Code wallon du logement »

Vu l'article 30 des statuts de ladite Société

Vu sa résolution n° 3 du 31 mai 2001 portant désignation, entre autres, des représentants de la Province aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires pour la durée de la présente législature de la Société précitée ;

Attendu que M. Benoît DREZE, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial, détenait un mandat de délégué représentant la Province au sein de ladite société ;

Vu la proposition formulée par M. Dominique DRION, Chef de groupe ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'intéressé ;

Vu les Statuts de ladite Société;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées par ledit décret.

Sur proposition de la Députation permanente;

DÉCIDE:

Article 1. – *La modification suivante est à apporter à la résolution du Conseil provincial n° 3 du 31 mai 2001, portant désignation des délégués aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires représentant la Province au sein du **Foyer de la région de Fléron***

- *Mme Vicky BECKER, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de délégué en lieu et place de M. Benoît DREZE, démissionnaire de son mandat de Conseiller provincial,*

Article 2.- *Chaque sociétaire dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par le nombre de parts qu'il détient. Dès lors qu'une délibération a été prise par leur Conseil, les délégués de chaque province, de chaque commune et de chaque centre public d'aide sociale rapportent la décision telle quelle à l'assemblée générale.*

Article 3.- *La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature et prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.*

Article 4.- *La présente résolution sera notifiée*
- *à l'intéressée, pour lui servir de titre,*
- *à la Société, pour disposition.*

En séance à Liège, le 18 octobre 2004.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

IV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2004 est approuvé.

V CLÔTURE DE LA RÉUNION.

M. le Président déclare close la réunion de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures 05.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,



Marianne LONHAY

Le Président,



Jean-Claude MEURENS